



Le Ragot

Des Yvelines

Bulletin de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Yvelines

ACGGY - Poste du Bel Ebat - 78125 - ORCEMONT

Téléphone : 01 30 59 85 07

Adresse mail : acgy@ancgg.org

Site internet : [//www.acgy.com](http://www.acgy.com)

Bulletin n° 59

avril 2020

Table des matières :

Editorial (page 3)

NOUVELLES DU DEPARTEMENT

- Nomination des lieutenants de l'ouvèterie - (page 4)
Période 2020 - 2024 (page 4)
Lancement du prix "Yvelines Environnement" (page 5)
Le comité Scientifique de la Forêt de Rambouillet fête ses 30 ans (page 6)
Restauration de sites naturels protégés dans les Yvelines (page 7)

OPINIONS ET TECHNIQUES

- La biodiversité Francilienne (2^{ème} partie) (page 8)
L'office Français de la Biodiversité (page 10)
Un peu d'histoire : Origine de l'expression "ça coûte la peau des couilles" (page 11)
Douille coincée dans la chambre (page 12)

LA VIE DE L'ASSOCIATION :

- ERRATUM - Date du Brevet Grand Gibier (page 14)
Activités de l'association (page 14)
Membres du Conseil d'administration (page 15)
Le coin des annonces (page 15)
Cotisation de l'ACGGY (Page 15)

Montage

Bernard GODDE

Rédaction

Gérard BEDARIDA
Elisabeth MARTIN-ROUSIOT
Charles Henri de NOIRMONT
Agnès LEGRAND
Bernard GODDE



ARMURERIE DU CHÂTEAU 28 MAINTENON

VOTRE SPÉCIALISTE GRAND GIBIER

SHOW ROOM
STAND DE TIR
+ DE 180 ARMES EN EXPOSITION
ATELIER SUR PLACE
OPTIQUE, MUNITIONS, BAGAGERIE
VÊTEMENTS HOMME, FEMME, ENFANT

ARMURERIE DU CHÂTEAU 28
RUE DU 19 MARS 1962
28130 MAINTENON
TÉL : 02 37 20 78 31

WWW.ARMURERIEDUCHATEAU28.COM

Création © Ventdecom.com



RESTAURANT DÉDIÉ AUX CHASSEURS

Les amateurs de spiriteux, de vins, de fruits de mer, de côtes de bœuf
et enfin de fromages vont s'y retrouver.

82 boulevard Roger Salengro - 78 711 Mantes-la-Ville

01 30 98 47 98 - www.lavilla-mantes.fr



Le mot du Président

En ce temps d'épidémie dévastatrice, nos pensées vont à tous les professionnels de santé qui luttent pour nous soigner et à toutes les personnes impliquées dans le soutien aux bien-portants.

Nous avons, bien sûr, une pensée toute particulière, pour nos adhérents engagés activement dans ce combat.

Qu'ils n'hésitent pas à faire appel à l'association si nous pouvons être d'une aide quelconque.

Pendant ce temps, même si cela est difficile pour des chasseurs amoureux des grands espaces, restons confinés, et échangeons souvent par téléphone ou internet pour nous entraider au maximum.

Gérard Bedarida



Cotisation de l'ACGGY pour 2020

Les appels de cotisation sont désormais envoyés par courrier électronique.

Nous invitons les adhérents qui n'auraient pas encore renouvelé leur adhésion à le faire par internet.

En effet, vous pouvez régler directement votre cotisation par carte bancaire en allant sur l'onglet adhésion du site. [//www.acggy.com](http://www.acggy.com). (site sécurisé)

N'oubliez pas de sélectionner les deux items suivants : adhésion 2020 et abonnement à GRANDE FAUNE, si vous le désirez.

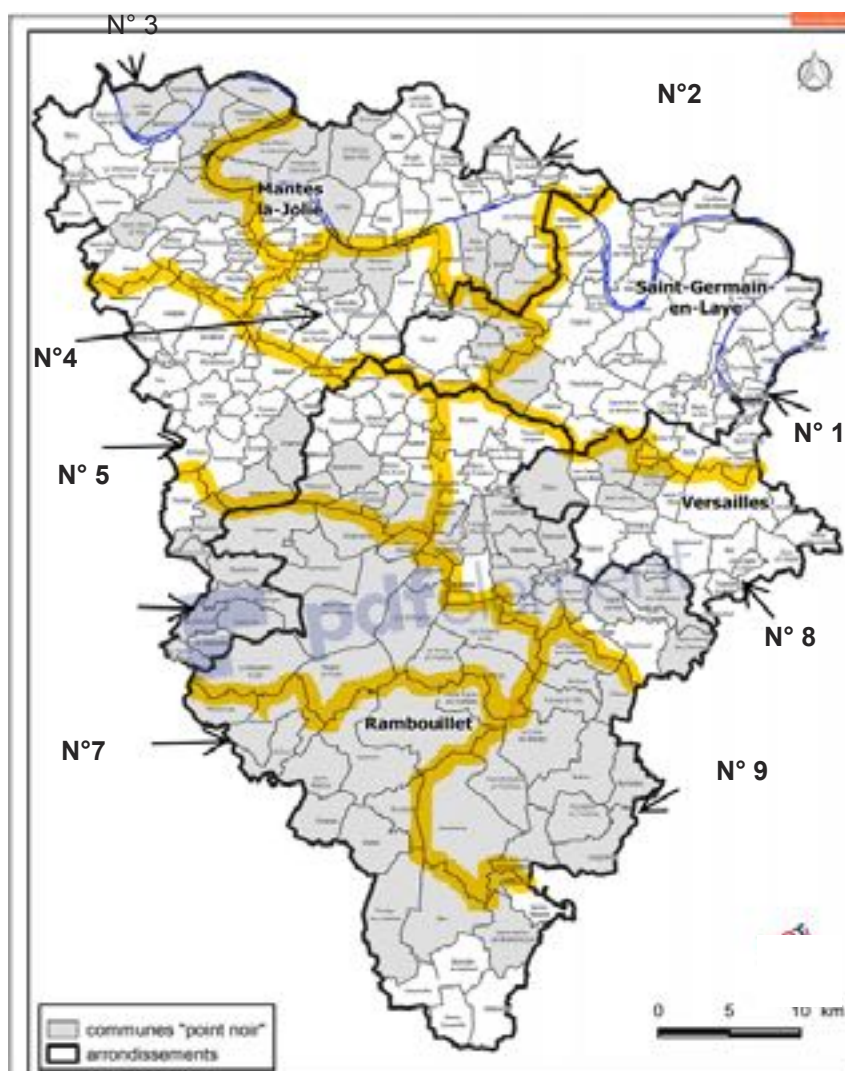
Votre cotisation vous ouvre l'accès au « QUIZ GRAND GIBIER ».

Les adhérents qui souhaitent continuer à envoyer leur adhésion par courrier peuvent adresser leur chèque de cinquante six euros (abonnement Grande faune inclus) à l'ACGGY - Poste du Bel Ebat - 78125 - ORCEMONT.



Nomination des Lieutenants de louveterie

Période 2020-2024



Les Lieutenants de louveterie ou louvetiers sont nommés tous les cinq ans par le Préfet. Ils concourent sous son autorité à la régulation de la faune sauvage notamment les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater les infractions à la police de la chasse dans les limites de la circonscription qui leur est affectée.

Les Lieutenants de louveterie sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage. Les chasses et battues administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles.

| Secteur | NOM Prénom | Adresse | Téléphone | Courriel |
|---------|-------------------|---|----------------------------------|---------------------------------|
| 1 | CORDEBOEUF Pascal | 11 ter rue de Bièvre 92140 - CLAMART | 06 30 82 31 90 | cordeboeuf@gmail.com |
| 2 | RAULT Didier | 4 rue de la Bardaury 78630 MORAINVILLIERS | 01 39 75 66 17 06 14 25 96 11 | d.rault1@sfr.fr |
| 3 | Étienne GUITEL | 8 rue de Guainville 78980 - NEAUPHLETTE | 06 84 35 34 93 | e.g78@orange.fr |
| 4 | DRUYER Joël | 39 rue de l'abreuvoir 78910 CIVRY LA FORET | 01 34 87 65 76 06 60 23 20 96 | joel.druyer@orange.fr |
| 5 | ROULAND Sylvain | Ferme d'Hermeray 78113 BOURDONNE | 01 34 87 14 79 06 07 30 11 69 | ferme.hermeray@wanadoo.fr |
| 6 | WILMSEN Christian | Le clos pigeon 2 route de la Maladrerie 78121 CRESPIERES | 01 30 54 96 68 06 82 13 91 63 | cwilmsen@orange.fr |
| 7 | MARTEL Jacky | 1 rue des Garennes 28260 BERCHERES- SUR-VEGRE | 06 27 82 15 51 | jacky.martel@bbox.fr |
| 8 | VINCENT Thierry | 4 Chatonville 78120 SONCHAMP | 01 34 84 82 60 06 42 12 98 49 | tft.thierryvincent@yahoo.fr |
| 9 | MERCIER Sébastien | Villa du golf, Rue des étangs 78310 COIGNIERES | 01 30 62 18 32 06 73 18 33 78 | sebastien.mercier0708@orange.fr |



Lancement du Prix “Yvelines Environnement”

Résumé par B. GODDE

L'association “Yvelines Environnement”, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines et le Conseil départemental des Yvelines lancent la première édition du « Prix Yvelines Environnement » destiné à l'ensemble des entreprises du département. Les différentes distinctions visent à valoriser et récompenser toutes les structures capables de concilier efficacité écologique et performance économique pour faire de la croissance durable une réalité.

Selon le Président du Conseil Départemental “ L'écologie n'est plus le cheval de bataille de quelques initiés : la mobilisation doit être générale. Depuis plusieurs années, les services du Département travaillent d'arrache-pied pour trouver de nouvelles solutions afin de conjuguer préservation de l'environnement avec équité sociale et développement économique. Nos réalisations concrètes, au service des communes pour améliorer la qualité de vie des Yvelinois, témoignent de notre capacité à faire nôtres les principes du développement durable”.

« Pour les entreprises, devenir éco-responsable tout en trouvant de nouvelles opportunités d'affaires et de nouveaux partenaires, est un challenge constant qui demande de la volonté, du temps mais qui peut s'avérer extrêmement bénéfique. Depuis de nombreuses années, la CCI les accompagne pour repenser leur stratégie économique et environnementale tant de manière individuelle que collectivement. Parce que c'est essentiel pour les entreprises et positif pour le territoire, nous étoffons notre offre d'accompagnement en matière de développement durable, RSE, économie circulaire et collaborative, plan de mobilité pour conseiller au mieux les entreprises des Yvelines dans leur développement ».

Pour participer, chaque entreprise devra répondre à l'un des critères suivants :

- prise en compte des impacts environnementaux des

ressources utilisées, notamment ceux associés à leur extraction et exploitation ;

- développement d'un nouveau produit ou procédé industriel plus respectueux de l'environnement ;
- mesure des impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie puis intégrés dès sa conception ;
- évaluation des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat ;
- mise en synergie et mutualisation entre plusieurs acteurs économiques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources sur un même territoire ;
- mise en place d'un procédé de prévention, de gestion, de traitement ou de recyclage lié à la protection de l'environnement (déchets, eau, air, économie d'énergie,...) ;
- mise en œuvre d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- proposition d'une action pédagogique, de sensibilisation ou d'information pour le développement durable et l'économie circulaire, y compris la préservation de la biodiversité.

“Yvelines Environnement” est une association d'utilité publique, créée en 1983. Elle agit dans l'intérêt général, principalement dans les domaines de l'éducation, de la qualité de vie, de l'environnement, et de la défense des paysages naturels, des sites et monuments des Yvelines.

Elle oeuvre depuis plus de 30 ans au service de l'environnement et joue un rôle actif dans tous les grands dossiers d'actualité locaux ou régionaux, pour lesquels sa participation est sollicitée.





Le Comité Scientifique de la Forêt de Rambouillet fête ses 30 ans

Résumé par B.GODDE

Le "comité scientifique" des réserves biologiques du massif forestier de Rambouillet veille à l'évolution d'aires protégées. Ce comité s'est engagé en faveur de la biodiversité depuis sa création le 22 novembre 1989.

L'ONF a mis en place un "comité scientifique" à la création d'un réseau de « Réserves Biologiques Dirigées » (RBD) en forêt domaniale de Rambouillet. Ces réserves couvrent aujourd'hui un ensemble de 1 357 hectares répartis sur une vingtaine de sites.

Les membres de ce comité sont des scientifiques et des naturalistes spécialisés en botanique et en écologie. Ils établissent des propositions d'études et des travaux à effectuer en faveur de la biodiversité en milieu forestier.

En 30 ans, les enjeux pris en compte ont évolué :

- D'un contexte local limité à l'aménagement forestier vers un ensemble de politiques publiques (Natura 2000, Parc Naturel Régional, forêt de protection...).

- Au fil du temps, le comité s'est imposé comme un maillon essentiel de ces évolutions. Depuis sa création, ce comité s'est réuni 6 fois par an. Cette assiduité est bien la preuve de l'engagement des membres et d'une dynamique vertueuse pour créer ces réserves. Au total se sont plus de 180 réunions qui ont eu lieu, alternant échanges en salle et sur le terrain.

Pour cet anniversaire, l'agence « ONF Ile-de-France » a tenu à célébrer cette collaboration. Afin de rendre hommage à ce partenariat, l'agence a nommé un carrefour situé dans une des réserves biologiques de la forêt de Rambouillet le "Carrefour du comité scientifique".

Définitions des réserves biologiques :

Les réserves biologiques sont des aires protégées spécifiques aux forêts gérées par l'ONF. Elles sont de deux types :

- La réserve biologique intégrale (RBI) est un espace dans lequel la forêt est laissée à son évolution naturelle.
- La réserve biologique dirigée (RBD) est un espace dans lequel une gestion active est menée pour conserver les milieux ou des espèces remarquables.

Le Comité Scientifique aujourd'hui:

- 1350 ha de réserves biologiques en forêt de Rambouillet,
- 21 réserves biologiques qui se déclinent en 19 réserves biologiques (1152 ha) et 2 autres réserves intégrales 205 (ha),
- lors de la création du comité, celui-ci couvrait seulement 576 ha répartis sur 19 sites.



Photo ONF



Restauration de sites naturels protégés dans les Yvelines

Résumé par B.GODDE

Des actions de restauration de sites naturels du département ont été conduites ces derniers mois.

Les trois actions retenues montrent la détermination d'associations et de bénévoles à conduire des opérations écologiques sur des sites fragiles pour améliorer notre cadre de vie, le rendre plus agréable et plus vivant.

Nettoyage de la forêt jouxtant la commune de BUC

Le 26 janvier dernier, une opération « Forêt propre » a été menée par une association de BUC pour nettoyer les abords de la commune. L'organisation a été confiée à une petite équipe constituée de jeunes qui ont coordonné de façon efficace et vivante cette opération. Les quatre-vingts participants, répartis en quatre équipes, ont ratissés les abords des étangs, les versants forestiers du côté de la résidence des « Hauts prés » et de Satory. Une opération coup de poing a été menée sous les arcades.



L'aqueduc de BUC appelé "les arcades"

Des bénévoles plantent 3000 arbres dans la forêt de Sainte Apolline



La forêt de Sainte Apolline

Dans le cadre d'une opération lancée par le Conseil Départemental et l'association "Reforest'Action", 500 volontaires ont planté 3 000 arbres, le 29 novembre dernier, dans la forêt de Sainte-Apolline. Cette forêt, de 3 300 ha, domine la plaine de Versailles et est principalement située sur les communes de Plaisir et de Neauphle-le-Château.

L'opération s'est déroulée grâce à l'aide du Conseil

Départemental et de l'association "Reforest'Action". Cette opération écologique et participative, était encadrée par les équipes de l'association et des agents forestiers du département. Elle avait pour objet de renforcer le "couvert forestier" de deux zones d'un total de 15 Hectares où la régénération naturelle est limitée.

Ce reboisement par îlots accompagne une régénération naturelle existante mais limitée par la présence de ronces et de fougères persistantes. Ces dernières ont été dégagées pour permettre d'apporter la lumière favorable au développement des arbres anciens et nouveaux. Huit essences ont été plantées, parmi lesquelles du chêne, du bouleau, du hêtre ou encore quelques arbres fruitiers. La variété des essences doit permettre de renforcer la résistance aux aléas naturels et climatiques tels que les sécheresses et les attaques d'insectes.

Restauration d'une roselière du côté de la réserve des étangs de Bonnelles

Le Parc Régional de la haute vallée de Chevreuse et l'association "Bonnelles Nature" ont invité, sur la réserve des étangs de Bonnelles au cours du mois de janvier 2020, les habitants à venir participer à un "chantier nature". Ce chantier avait pour but l'entretien et la restauration d'une roselière et de mares disparues et la création d'abris naturels pour les animaux de nos forêts.

La restauration de la roselière a demandé la réouverture du milieu pour laisser pénétrer la lumière nécessaire et le nettoyage des anciens fossés et canaux pour répondre aux besoins en eau vive. Quelques travaux de bucheronnage et de terrassement ont été nécessaires pour permettre à la lumière de pénétrer pour restaurer la roselière.

Les deux étangs et leurs sources et la rivière « Gloriette » ainsi que les prairies naturelles de ce site présentent une grande variété de paysages.

L'association invite les habitants des alentours à se joindre aux volontaires si ceux-ci souhaitent participer à la restauration de cette réserve naturelle; planter des haies, des arbres fruitiers ou revaloriser des fontaines oubliées.



Photo internet

Etang de la réserve de Bonnelles



La biodiversité Francilienne (2/2)

Nous vous proposons la deuxième partie du « Panorama de la biodiversité Francilienne ». La première partie, (cf. Le Ragot n°58 du mois de janvier), synthétisait les connaissances sur le fonctionnement et le dynamisme de la biodiversité des différents milieux (urbains, forestiers, aquatiques et humides) en Ile de France. Cette deuxième partie développera les outils de mesure des menaces pesant sur la biodiversité francilienne et ceux venant en protection du patrimoine naturel.

2 - Les Outils de mesure des menaces pesant sur la biodiversité : les listes rouges régionales

Les données et les informations reposent sur une approche centrée sur les espèces sauvages car elles sont capables de réaliser leur cycle de vie sans l'intervention humaine. Les données disponibles représentent l'ensemble de la chaîne alimentaire, elles sont donc considérées représentatives des enjeux majeurs touchant tous les groupes taxonomiques. Les listes rouges régionales constituent ainsi, une revue des niveaux de menaces pesant sur chacune des espèces d'un groupe taxonomique donné ainsi que sur les causes associées. Ce travail est réalisé par un comité expert selon une méthodologie stable déterminée par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN).

La taxonomie est la discipline qui définit les groupes d'organismes biologiques, basés sur des caractéristiques communes et donne des noms à ces groupes. Un groupe de partition est donné pour chacun, lesquels peuvent être agrégés pour former un super-groupe de niveau plus élevé, créant une classification hiérarchique.

Exemples de classification :

| RANG DE CLASSIFICATION | EXEMPLES | |
|------------------------|------------|--------------|
| Règne | Animal | Végétal |
| Embranchement | Vertébrés | Angiospermes |
| Classe | Mammifères | Dicédonde |
| Ordre | Carnivores | Rosales |
| Famille | Canidés | Rosacés |
| Genre | Canis | Rubus |
| Espèce | Chiens | Framboisiers |

Toutes les listes rouges réalisées en Ile de France mènent à un constat assez alarmant : 25 % à 40 % des espèces sont menacées qu'il s'agisse des plantes ou de petits ordres comme les chauve-souris. Presqu'à chaque fois, nous constatons des espèces déjà éteintes au niveau régional. Les espèces des milieux agricoles et des zones humides sont celles qui sont

le plus menacées. L'évolution des pratiques agricoles, l'urbanisation, le recours à l'agrochimie, l'arrêt des pâturages et le remembrement ont eu des conséquences négatives sur les êtres vivants et leurs habitats.

1 - Les vertébrés

D'une manière générale ; des espèces ont disparu et d'autres sont apparues, les deux trouvant un relatif équilibre. Les changements particulièrement marqués dans les zones humides s'expliquent par la disparition d'un grand nombre de marais et d'espèces associées (marouettes, limicoles nicheurs) et l'apparition de plans d'eau de carrières et d'îlots réaménagés (sternes, mouettes, canards plongeurs, échassiers). Dans les milieux agricoles et forestiers, la disparition des espèces est clairement établie. Dans les milieux urbains, les apparitions s'expliquent, notamment, par l'arrivée de trois espèces de goélands sur les toits parisiens, des espèces introduites se retrouvant également dans différents milieux (canard mandarin, les oies bernaches du Canada dans les zones humides, léiothris jaune dans les forêts, et les perruches à collier en ville).



Les marouettes sont de petits échassiers migrants

2 - Les invertébrés

Il est impossible de dresser un état des lieux précis de la plupart des groupes qui le composent. Les papillons de jour, les libellules, les sauterelles et criquets font partie des groupes pour lesquels les connaissances sont les plus avancées. L'approche pour d'autres espèces n'est pas toujours envisageable, tant l'identification requiert des connaissances pointues. Toutefois, un programme participatif tel que le suivi photographique constitue un outil de connaissance précieux.

Une régression des espèces d'affinités nordiques et l'apparition d'espèces plus méridionales sont constatées. Par exemple, les deux espèces de libellules les plus menacées sont caractéristiques des milieux frais et tourbeux. A l'échelle de la région, nous ne disposons pas d'études menées sur le long terme permettant d'avancer des chiffres de déclin des insectes comme en Allemagne (- 75% en trente ans dans les zones protégées). Cependant,

la tendance au déclin des insectes est établie. Une étude menée par l'agence de la biodiversité d'Ile de France suggère un déclin variable selon les familles d'insectes ; la plus grande chute constatée étant celle des moucheron qui constituent la source alimentaire de nombreux vertébrés dont les chauves-souris, les hirondelles et martinets qui sont eux-mêmes en déclin. Les entomologistes alertent depuis longtemps sur les cas de déclin des espèces associées aux rivières qui sont les plus sensibles à la pollution.



Certains insectes du groupe des pollinisateurs sont en voie de disparition

La raréfaction des pollinisateurs est également problématique pour l'alimentation humaine puisque de nombreuses cultures en dépendent. La FAO s'inquiète même d'une recrudescence du risque de famine.

Dans toutes les études, deux causes principales sont relevées :

- L'usage des pesticides est désigné comme l'un des principaux responsables,
- L'altération des habitats et la destruction directe des milieux humides par l'urbanisation (tourbières, mares, étangs bocagers et forestiers, prairies temporairement inondées)

Pour enrayer ces différentes régressions des outils de protection du patrimoine sont mis en place au fur à mesure du temps

3 - Les outils de protection du patrimoine naturel

31 - La prise en compte du patrimoine naturel à caractère exceptionnel

« Plusieurs outils de protection existent en Ile de France. Les mieux connus sont les outils de protections « fortes » (réserves régionales, les Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope (APPB) ».

Le "Grenelle de l'environnement" a initié une Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) sur le territoire français, visant à placer au minimum 2% du territoire métropolitain sous protection forte d'ici 2019. Entre 2012 et 2019, la surface francilienne s'est accrue de 2 200 ha passant de 5 000 ha à 7 000 ha



Etang du Grand Duc dans la réserve de Bonnelles

(0,6% du territoire régionale). Cette augmentation fait suite à la création de deux réserves naturelles régionales (182 ha - par exemple création de la réserve des étangs de Bonnelles pour 22 ha (Cf. page 7), de sept réserves biologiques intégrales (786 ha), de l'extension d'une l'APPB ; et de la création de 19 Réserves Biologique Dirigées (Cf. page 8).

Ces outils sont mis en œuvre par les départements. Ils peuvent avoir une efficacité équivalente à celle des réserves lorsqu'ils sont accompagnés par des plans de gestion des espaces naturels sensibles (environ 12 000 ha) et des sites des espaces vert gérés par cet Agence. Ces outils de protection ont contribué à préserver notamment des zones humides d'intérêt régional (landes, prairies) abritant une flore et des insectes menacés. Leur efficacité pour maintenir des populations d'espèce rares est précieuse. Toutefois, leur superficie totale reste faible pour préserver une grande biodiversité de la flore et de la faune.

Le réseau « Natura 2000 » permet d'avoir des effets bénéfiques tant sur les espèces communes que sur les espèces rares ; Toutefois, ce réseau reste plus faible en Ile de France (8%) que sur la moyenne nationale (13%), elle-même inférieure à la moyenne européenne (18%). L'extension du site du Petit Morin (3 589 ha), en cours de validation par la Commission européenne, permettrait de passer le cap des 100 000 ha couverts par ce réseau et de revenir dans la moyenne nationale.



Réserve naturelle de l'île de Loisir de Saint Quentin En Yvelines classée "Natura 2000"



Les Parcs Naturels Régionaux permettent également une prise en compte biodiversité ordinaire et remarquable selon les critères décrits précédemment.

32 – Des outils encore insuffisamment appliqués pour enrayer le déclin

Si les statuts de protection légale des espèces définis étaient appliqués, ils pourraient assurer la préservation de la quasi-totalité des milieux naturels. Mais les dérogations permettant la destruction de ces espèces protégées sont nombreuses. Plusieurs études d'impact sont réalisées chaque année et la majorité ne déclenche pas de demande de dérogation à la destruction de ces espèces en Ile de France.

Le règlement dans le domaine de la protection des milieux aquatiques et humides est celui, très probablement, le mieux appliqué. Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux présentent un niveau d'opposabilité élevée. Le respect des textes sur l'eau fait l'objet de contrôles fréquents et rigoureux par l'AFB.

L'office Français de la Biodiversité

L'office Français de la Biodiversité (OFB) établissement public, est dédié à la sauvegarde de la Biodiversité afin de répondre aux enjeux de préservation du monde « du vivant ».

Créé au 01 janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet dernier, l'OFB est sous la tutelle du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Dirigé par Pierre DUBREUIL, cet organisme regroupe les agents de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Unir ces deux établissements permet de :

- rassembler les expertises sur les milieux aquatiques, terrestres et maritimes.
- Affronter de manière cohérente les menaces pesant sur la biodiversité
- Assurer un ancrage solide pour agir à l'échelle régionale et locale.

Cinq missions complémentaires lui sont attribuées :

- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- La police de l'environnement et sanitaire de la faune sauvage,
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans son domaine,

En conclusion, la volonté d'atteindre les objectifs européens et ceux du Grenelle de l'environnement entraînent de nombreuses opérations de renaturation des rivières, quant à la volonté des opérations de renaturation des milieux terrestres, elles restent plus rares car elles engagent plus d'acteurs qu'il convient convaincre.

« La nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité a pour objectif de contribuer à améliorer l'état de la nature en Ile de France, en s'inscrivant dans des démarches nationales et internationales et en visant une transversalité accrue de l'action en matière d'environnement qui sera seule réelle garante de l'efficacité souhaitée ».

Comme illustré dans notre département des Yvelines, des réserves comme celles de Bonnelles et 21 autres sites de Réserves Biologiques Intégrales ont été créées et aménagées avec pour objet d'améliorer la biodiversité. Selon nombre de biologistes et de spécialistes écologues, la nature et la vie sauvage reprennent leur droit après une période d'incubation et d'adaptation. Par conséquent, il y a bien lieu d'espérer à une résilience pour retrouver une réelle biodiversité en Ile de France.

- La gestion et l'appui aux gestionnaires locaux des espaces naturels,
- L'appui aux acteurs extérieurs et la mobilisation de la société civile.

L'organisation

L'organisation retenue permet de :

- articuler les politiques de surveillance, de préservation et de restauration de la biodiversité terrestre, aquatique, maritime;
- assurer la gestion de l'eau de manière équilibrée et pérenne.

La majorité des 2 800 agents de terrains sont répartis sur tout le territoire métropolitain et en Outre-mer. Ils œuvrent dans les cinq directions suivantes :

- les services centraux implantés à Auffargis, Brest, Montpellier et Vincennes;
- les directions régionales et les services départementaux;
- les réserves de faunes sauvages relevant de l'OFB
- les 11 parcs nationaux rattachés.

Ils ont pour but d'assurer la mise en œuvre des politiques définies ci-dessus et d'assurer la gestion des espaces vert, la police de l'environnement et sanitaire, la formation et le développement des connaissances, la recherche et de l'expertise sur les espèces et les milieux.

La gouvernance

La gouvernance est représentative des acteurs œuvrant sur le sujet de la biodiversité. Des instances spécifiques donnent leurs avis et recommandations sur lesquels les instances dirigeantes s'appuient pour prendre leurs décisions et pour les faire partager.

Le conseil d'administration, comme instance principale :

- valide ses grandes orientations,
- délibère sur les orientations stratégiques fixées par le gouvernement
- approuve le budget, les conventions, les subventions et concours financiers

Il est également consulté sur la création et la gestion des aires et des projets relatifs à des aires terrestres et maritimes protégées.

Ce conseil d'administration, qui s'est réuni la première fois le 31 janvier, est composé de cinq collègues :

- des représentants de l'État, des représentants d'établissements publics nationaux œuvrant dans le champ des compétences de l'office et des personnalités qualifiées,
- des représentants des secteurs économiques concernés, des représentants d'organisations professionnelles agricoles et forestières, d'associations agréées de protection de l'environnement, de gestionnaires d'espaces naturels, des instances cynégétiques et des instances de la pêche de loisir ;

- des représentants des comités de bassin ainsi que collectivités territoriales et de leurs groupements
- des représentants élus du personnel de l'office ;
- deux députés dont un élu dans une circonscription ultramarine et de deux sénateurs dont un élu dans une circonscription ultramarine.



Les autres instances

En complément du Conseil d'administration, un Conseil scientifique et un Comité d'orientation sont actuellement en cours de création. Le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions, dans des conditions définies par décret, aux conseils de gestion des espaces protégés placés sous la responsabilité de l'Office Français de la Biodiversité.

En conclusion, l'OFB est d'abord un organe de contrôle. Celui-ci doit notamment contribuer à "l'exercice des missions de police administrative et de police judiciaire relatives à l'eau, aux espaces naturels, aux espèces, à la chasse, à la pêche ainsi que des missions de police sanitaire en lien avec la faune sauvage". Cette police s'accompagne d'un renforcement du rôle des inspecteurs de l'environnement qui pourront "sous le contrôle du procureur de la République, conduire leurs enquêtes de la constatation de l'infraction au renvoi du prévenu devant le tribunal, sans avoir à se dessaisir au profit d'un officier de police judiciaire généraliste".

Un peu d'histoire : Origine de l'expression « ça coûte la peau des couilles » !

Vers 1573, le duc de la Mirandière, passionné de chasse, mais dépité par le peu de gibier ramené, convoqua tous les colporteurs, boutiquiers, artisans et nobliaux de son vaste domaine et leur demanda de trouver une arme ou un outil capable d'aider à la traque du gibier.

Quelques mois plus tard, un hobereau du nom de Marcel Ecouille, demanda audience au château pour faire la démonstration d'une invention capable d'attirer toutes sortes d'animaux. Devant le Duc et sa cour, il demanda le silence et sortit de son pourpoint un sifflet de forme curieuse (un appeau). Le portant à sa bouche, il imita des cris d'animaux qui tour à tour, vinrent s'ébattre devant les douves du château : Oiseaux, lièvres, cerfs, sangliers et autres gibiers.

Le Duc, subjugué par la science du hobereau, dit à Marcel Ecouille qu'il était prêt à lui payer le prix demandé pour son appeau et pour qu'il lui enseigne ses connaissances. Marcel Ecouille, répondit qu'il coûterait au Duc la moitié de sa fortune. Cette requête fit naître la réprobation dans l'assemblée mais le Duc accepta la transaction.

Dans la France entière, le bruit se répandit qu'un Hobereau avait vendu un sifflet pour une somme astronomique au duc de la Mirandière, qui avait payé le prix sans hésiter. Ainsi naquit l'expression « ça coûte l'appeau d'Ecouille », et non pas comme « la peau des couilles » pour qualifier une marchandise hors de prix !



Appeau de Chevreuil

Appeau du Renard





Douille coincée dans la chambre.

Texte : Charles Henri de Noirmont.

Photos : Mr. Jean Huon.

Il m'a été donné par deux fois d'être le témoin d'un incident de tir qui, à la chasse de gibier dangereux, peut avoir des conséquences dramatiques : **Une douille coincée dans la chambre.**

- Le premier de ces deux incidents a eu lieu lors d'un safari en Namibie.

Un chasseur français muni d'une carabine « Blaser R 93 », à culasse linéaire, a tiré sur un Oryx à une distance de 50 mètres avec une cartouche en calibre 8x 68 S dont le projectile était fait pour la chasse du grand gibier en France.

L'animal a été blessé au premier coup car la balle n'a pas pénétré suffisamment avant de se désintégrer, mais le chasseur a été incapable de tirer à nouveau sur cette antilope particulièrement résistante, car il lui était impossible d'ouvrir la culasse : La douille était coincée dans la chambre.

Voyant l'animal nous charger, ses cornes effilées de près d'un mètre de long abaissées à l'horizontale, je l'ai abattu juste à temps d'un tir « à la hanche » de ma carabine « FN Herstal » à culasse Mauser 98", d'une balle de calibre .375 Holland-Holland Magnum, heureusement immédiatement mortelle.

La douille coincée n'a pu en être extraite qu'après le retour du chasseur en France et un passage chez un armurier.

- Le second incident, moins dramatique, est survenu lors d'une séance de tir au sanglier courant.

Un chasseur muni d'une carabine « Remington 700 » en calibre 7 x 64 s'est retrouvé avec une douille coincée dans la chambre. En forçant sur le levier de culasse pour l'extraire, l'extracteur a arraché le bourrelet de la douille. Elle est restée coincée dans la chambre et n'a pu en être extraite qu'avec une baguette de nettoyage poussée très vigoureusement par la bouche, au point d'en devenir inutilisable.

Quels sont les points communs de ces deux incidents ?

1°) Dans les deux cas, la paroi de la chambre était oxydée, des aspérités de rouille s'étaient formées à sa surface.

- Au départ du premier coup, la douille a gonflé, s'est plaquée contre la paroi de la chambre pour former un joint d'étanchéité entre les gaz de propulsion du projectile et la culasse, ce qui est son rôle normal.



Photo n° 1 - Douilles déformées par l'oxydation de la chambre et restées coincées dans la chambre. Ecouvillon de chambre

- Mais ces aspérités ont « mordu » dans le laiton, s'y incrustant suffisamment pour s'opposer à l'extraction.



Photo n° 2 : Douille marquée par le retour de gaz par les cannelures fraisées dans la chambre

2°) Les deux armes citées ont une culasse du type : « Alimentation par poussée » (« Push control »). Dans ce type de culasse, lors du mouvement en avant, la tête de culasse extrait la cartouche du magasin et la pousse vers la chambre. L'extracteur ne saute le bourrelet de la douille pour se positionner dans la gorge d'extraction que lorsque la cartouche est en place dans la chambre. Dans les deux cas, cet extracteur « à griffe », logé dans la tête de culasse, est de (très) petites dimensions.

Photo n° 3 : Bourrelet d'une douille de 7x64 arrachée par un extracteur



- Au cours du premier incident, l'extracteur n'a pas pu extraire la douille et le bourrelet a tenu bon.
- Au cours du second, l'extracteur a arraché le bourrelet et la douille est restée dans la chambre.

Dans les deux cas, l'arme était devenue inutilisable : Quelles leçons faut-il tirer de ces deux incidents ?

1°) Les fabricants de carabines dotées de culasses du type « Alimentation par poussée », qu'elles

soient linéaires ou à verrou, dotées d'un petit extracteur, ont oublié l'existence d'un procédé technique simple et peu coûteux que l'on trouve sur les armes militaires et qui évite le collage de la douille dans la chambre : Il s'agit de « cannelures ». Ces petites rayures, peu profondes, sont fraisées concentriquement dans la paroi de la chambre sur la moitié de sa longueur. Elles permettent à une partie des gaz de s'y infiltrer, de décoller la douille et ainsi soulager le petit extracteur.

2°) Le nettoyage de la chambre est aussi important que celui du canon :

Trop peu de chasseurs sont dotés d'un « écouvillon de chambre » qui permet le nettoyage, puis une légère lubrification de cette partie du canon, afin d'éviter l'oxydation pendant l'intersaison de la chasse.

Au besoin, un armurier pourra la brosser avec un écouvillon en acier et lui rendre une surface unie.

3°) A la chasse du grand gibier dangereux, notamment africain, ayez une carabine dotée d'une culasse du type « Mauser 98 » :

En effet, cette culasse est du type : « Alimentation contrôlée » (« Feed control ») sur laquelle le très large extracteur, doté d'un long et puissant ressort la téral à lame, vient s'insérer dans la gorge d'extraction de la cartouche dès sa sortie du magasin, en positionne le culot contre la butée de culot et ne lâche plus la cartouche jusqu'à ce qu'elle soit dans la chambre. A l'ouverture de la culasse « l'effet de came » obtenu

par le pivotement de la tête de culasse et sa petite course vers l'arrière, conjugués à la face d'appuis de la griffe de l'extracteur, à la puissance du ressort à lame, viendront à bout de n'importe quelle douille coincée dans la chambre, sans toutefois en arracher le bourrelet. **Amis chasseurs, vous l'aurez compris : Munissez-vous vite d'un écouvillon de chambre pour l'entretien votre carabine de chasse au grand gibier européen et, pour la chasse au grand gibier dangereux, d'une carabine à culasse du type « Mauser 98 », sinon rien !**



Légendes des photos :

Photo N°1 : Douilles dont le corps a été marqué par les traces d'oxydation dans la chambre et qui sont restées coincées.

Photo N° 2 : Douille avec les traces du retour de gaz par les cannelures , ce qui a décollé la douille de la chambre.

Photo N° 3 : Douille de 7 x 64 avec son bourrelet arraché par l'extracteur de petites dimensions de la culasse d'une carabine dotée d'une culasse de type : « Alimentation par poussée » (Push control) agissant sur une douille coincée dans la chambre.

Photo N° 4 : Tête de culasse de carabine du type «Mauser 98 », à alimentation contrôlée (Feed control avec un large extracteur latéral.

Photo N° 5 : Tête de culasse de carabine du type « Remington 700 » à alimentation par poussée (Push control) avec un petit extracteur dans la cuvette de tir.

Légende des photos n°4 à n° 6 :

1 : Tenons de verrouillage.

2 : Tenon de sécurité

3 : Ressort d'extracteur

4 : Griffes d'extracteur

5 : Butée de culot de la douille.

Photo n°4 : Tête de culasse de type "Mauser 98"

Photo n°5 : Tête de culasse du type "Remington 700"





ERRATUM : Date du Brevet Grand Gibier

Nous vous confirmons que la date de l'épreuve du Brevet Grand Gibier des Yvelines se tiendra, probablement, **le dimanche 28 juin 2020** dans les locaux de l'Office Français de la Biodiversité à Saint Benoît. Cette date sera confirmée dès la reprise de la formation aux participants.

Une erreur d'inattention s'était glissée en annonçant la programmation de l'épreuve le dimanche 9 juin 2020 dans le numéro du Ragot précédent (N°58).

Activités de l'association

- **Date de l'assemblée générale** : L'assemblée générale 2020 de l'ACGGY est reporté **au jeudi 03 septembre 2020 à 19 heures précises** dans les locaux de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à Saint Benoît. Celle-ci devait se tenir le jeudi 23 avril 2020.

Le thème examiné lors de celle-ci sera "Quelles actions à mettre en place pour améliorer la relation Agriculteurs - Chasseurs".

- **Les formations** : L'ACGGY propose cette année 2 formations :

- La formation "**Perfectionnement au tir**" se déroulera à une date que nous communiquerons dès que possible. Originellement celle-ci devait avoir lieu le samedi 16 mai 2020 à la carrière du ROSSAY.

Participation des adhérents : 20 Euro

Participation des non-adhérents : 25 Euro.

Chaque session de formation accueillera une vingtaine de participants maximum.

- La formation "**Forêt - Gibiers**", qui devait se tenir le 15 avril 2020 est reportée à une date ultérieure qui vous sera communiquée dès que possible.

Il sera possible d'accueillir également une vingtaine de participants.

- **Sangliers courant pour des groupes** : L'association offre la possibilité d'organiser des sangliers courant par sessions d'une vingtaine de participants maximum à la carrière du ROSSAY.

Participation pour une 1/2 journée : 250 Euro

Participation pour une journée : 300 Euro

Vous pouvez obtenir tous renseignements complémentaires ou vous inscrire auprès de notre secrétaire Eilisabeth MARTIN - ROUSIOT au 01 30 59 85 07 ou par courriel à l'adresse "acggy@ancggy.org".



Photo de A. Freminet

Membres du Conseil d'administration



| Noms Prénoms | Fonctions | Téléphones | Mails |
|---------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Gérard BEDARIDA | Président | 06.80.70.99.49 | g.bedarida@ancgg.org |
| Bruno LANGEVIN | Vice-Président | 06.72.95.25.94 | Bruno.langevin@thyssen.fr |
| Élisabeth MARTIN-ROUSIOT | Secrétaire | 01.30.59.85.07 | acggy@ancgg.org |
| Louis BOUTIN | Trésorier | 06.60.87.62.13 | louisboutin@9online.fr |
| Hélène BONNANS | Administrateur | 06.87.99.84.90 | Helene.bonnans @free.fr |
| Sylvain BOUCHENY | Administrateur | 06.07.05.73.83 | Sylvain.boucheny@wanadoo.fr |
| Vincent BOUTILLIER | Administrateur | 07.88.99.84.90 | vincentboutillier@orange.fr |
| Philippe BOYER | Administrateur | 06.64.01.20.64 | Boyer.philippe@bbox.fr |
| Henri DUNOYER de NOIRMONT | Administrateur | 06.61.53.78.17 | chdenoirmont@hotmail.fr |
| Bernard GODDÉ | Administrateur | 06.86.92.54.13 | barague@yahoo.com |
| Alain LEDU | Administrateur | 06.83.46.79.97 | a.ledu@yahoo.fr |
| Agnès LEGRAND | Administrateur | 06.76.28.87.44 | agneslegrand@pmcm.fr |
| Pascal PAILLEAU | Administrateur | 06.08.93.05.92 | Pascal.pailleau@wanadoo.fr |
| Jean-François STACHERA | Administrateur | 06.11.96.25.05 | jfstack@laposte.net |

Le coin des annonces

Le coin des petites annonces est accessible gratuitement à tous les adhérents à jour de cotisation. Vous pouvez faire parvenir vos annonces par courriel : acggy@ancgg.org



AGENCE ILE DE FRANCE - OUEST

Propose en location annuelle collective

1 lot en forêt domaniale de RAMBOUILLET

Lot 5 Biennouvienne

(Yvelines)

Superficie : 1 116 ha

Commune de situation St Léger en Yvelines

Retrait des dossiers de candidatures

Par courriel :

charles.goubert@onf.fr ou anne.lamotte@onf.fr

Info : 06.23.02.41.77 / 01.34.83.67.31



✂

Bulletin d'adhésion à l'ACGGY pour 2020

Nous vous offrons la possibilité de recevoir Le Ragot en version numérique

Oui

Non

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

tel :

e-mail :

Renouveler son adhésion à l'ACGGY pour l'année 2020. :

56 euros

Cotisation de membre actif de l'ACGGY et de membre de l'ANCGG : (20 € + 6 €)

Abonnement à la revue GRANDE FAUNE (30 €)

Règlement à adresser à **ACGGY - Bel Ebat - 78125 - ORCEMONT.**



Arnaud FREMINET
Artiste Peintre
16 Chemin des Dames
78950- GAMB AIS

Site internet : WWW.arnaud-freminet.com

A. Freminet